



Comment peut-on se qualifier « sans étiquette » lorsque l'équipe majoritaire décide :

- la non mise en place de quotients familiaux en indiquant récemment que « nous ne souhaitons pas mettre en place une usine à gaz...»
- l'externalisation de tâches et de missions à des entreprises privées (entretien des espaces verts ...)
- le refus d'une réflexion sur un service de pompes funèbres intercommunal car il faut laisser les entreprises privées travailler

Comment peut-on se dire être à la recherche d'une démocratie participative quand :

- un conseil municipal se déroule à huis clos
- aucune commission ne s'est tenue depuis fort longtemps concernant la circulation, la sécurité, l'urbanisme, le développement durable
- la proposition de mettre en place une commission extra-municipale avec les parents d'élèves, le conseil des sages etc. pour réfléchir à des solutions alternatives à la voiture lors de l'accompagnement des enfants à l'école est restée sans suite
- aucune concertation n'est mise en place avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves avant de décider de déplacer le dispositif ULIS (accueil d'enfants relevant du champ de l'handicap) dans une autre salle de l'école primaire Jean Jaurès

Comment peut-on se qualifier de compétents quand des dossiers ne sont pas maîtrisés lors des conseils municipaux ; pire encore, avec des réponses fausses (histoire des téléphones portables pour les élus, garantie d'emprunt pour laquelle l'élu se trompe de programme immobilier ...) ?

Et enfin comment peut-on prévoir un buffet payé par les deniers de la commune à la suite d'une réunion d'associations de parents d'élèves/ directeurs d'écoles/ principal du collège/ inspecteur éducation nationale/membres de la commission scolaire/employés municipaux ? Nous avons refusé d'y participer expliquant que le contribuable n'a pas à payer les frais de bouche induits par celui-ci. Aucune réaction à notre message et in fine la réunion a été annulée faute de participants !!

À vous d'en tirer les conclusions !